

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 918

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Stéphane LaBarre, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité,

QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté à sa séance ordinaire du 20 octobre 2023 le règlement n° 918 abrogeant le règlement 896 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard.

QUE le règlement est entré en vigueur conformément à la loi, à savoir :

Avis de motion :	15 septembre 2023
Dépôt du projet de règlement:	15 septembre 2023
Avis public consultation employés :	03 octobre 2023
Consultation des employés :	11 octobre 2023
Adoption du règlement:	20 octobre 2023
Avis de promulgation :	07 novembre 2023

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,
Ce 7^e jour de novembre 2023



Stéphane LaBarre
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je, soussignée, Stéphane LaBarre, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8h30 et 16h30, le 7 novembre 2023, à chacun des endroits suivants, à savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site web de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7^e jour de novembre 2023.



Stéphane LaBarre
Directeur général et greffier-trésorier